

« de créances dues par son grand-père. Ses moyens, « pour cela, sont de dire : 1° que son père a renoncé « à la succession de son grand-père; 2° que les « créances demandées ne sont pas légitimes. Paul, « au contraire, prétend, et qu'il n'y a pas eu de re- « nonciation, et que les créances sont légitimes. « Voilà deux questions, l'une de fait, et l'autre de « droit. Maintenant il faut savoir qu'excepté sur les « nullités et fins de non recevoir, il est défendu aux « juges d'opiner par moyens, et qu'ils doivent don- « ner leur avis sur les conclusions des parties, les- « quelles sont toujours tendantes, en général, à « adjuger la demande ou à la rejeter. Il y a douze « juges. Sept sont d'avis qu'il n'y a pas eu de renon- « ciation; mais, de ces sept, quatre pensent que « les créances ne sont pas légitimes : les cinq autres « juges pensent que les créances sont légitimes, « mais qu'il y a eu renonciation. Paul avait donc « en sa faveur, sur la question de fait, sept juges « contre cinq; il avait, sur la question de droit, « huit juges contre quatre. On prend les voix : les « quatre juges qui pensent que les créances ne sont « pas légitimes, mais qu'il n'y a pas renonciation, « et les cinq qui pensent que les créances sont lé- « gitimes, mais qu'il y a renonciation, sont comp- « tés ensemble. Paul perd son procès, avec une ma- « jorité de neuf contre trois. »

Ces considérations sont assurément fort justes; mais elles sont peu concluantes en faveur du jury, puisque, pour éviter le danger signalé par Du-

port, il suffirait qu'un règlement obligeât les tri-  
bunaux à voter séparément et successivement sur  
les questions de fait et sur les questions de droit (1).

## DEUXIÈME ÉPOQUE.

Organisation judiciaire nouvelle sous les empereurs  
chrétiens.

§ 94. — Constitution politique et état social depuis Alexandre  
Sévère jusqu'à Dioclétien. — Malheurs de l'empire. — Influence  
du christianisme. — Nécessité d'une révolution.

Le droit en général, et l'organisation judiciaire  
en particulier, éprouvèrent d'une manière très-  
marquée l'influence de la révolution profonde qui  
s'opéra, sous Dioclétien et Constantin, dans toutes  
les parties de la constitution de l'empire.

L'histoire de la décadence du droit est tellement  
liée à l'histoire générale, qu'il est indispensable de  
rappeler d'abord les traits principaux de la triste  
époque dans laquelle nous entrons maintenant.  
Elle nous présente deux parties bien distinctes :  
depuis Alexandre Sévère jusqu'à Dioclétien, l'em-  
pire tombe dans un état inouï de désorganisation ;  
Dioclétien et, après lui, Constantin essayent de  
rendre la vie à ce corps épuisé; mais leurs efforts  
et leur génie parviennent seulement à retarder une  
chute désormais inévitable.

(1) C'est ce qui a été fait, notamment par le Code de  
procédure de Genève, art. 104.

L'histoire universelle tout entière ne nous fournit aucun spectacle que l'on puisse comparer à l'état de dissolution où était tombée la société romaine au troisième siècle de l'ère chrétienne. Tout semblait conspirer la ruine de l'édifice colossal que le génie ambitieux de Rome avait mis tant de siècles à élever. Dangers de toutes parts!... dangers à l'intérieur, résultant de la constitution vicieuse du gouvernement... dangers à l'extérieur : les nations, refoulées par les violences des Romains, s'ébranlent et pénètrent dans l'empire par toutes ses frontières... Fléaux naturels : la peste, la famine, la misère déciment la population et achèvent de la démoraliser.

1° *Constitution vicieuse du gouvernement impérial.*

— Les vices de la constitution impériale peuvent se ramener à ce chef essentiel, que ni les institutions de détail, ni les mœurs, n'étaient en harmonie avec le principe du gouvernement.

Dans les États vraiment monarchiques, le pouvoir souverain reposant sur un ensemble d'institutions qui lui servent à la fois de limites et d'appui, l'action et la marche du gouvernement ne sont pas absolument dépendantes des vices ou des vertus du prince : tous les rouages étant bien coordonnés, la machine fonctionne toujours avec une régularité à peu près égale ; et il faut une bien longue suite de mauvais règnes, pour altérer profondément le principe du gouvernement.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'empire romain n'était point véritablement monar-

chique. Comme il n'y avait pas de loi qui réglât, d'une manière fixe, l'ordre de succession au trône, chaque changement de règne pouvait devenir, et devenait en effet le plus souvent, la cause de guerres désastreuses entre les divers compétiteurs. Comme il n'y avait ni règles qui déterminassent l'étendue du pouvoir suprême, ni hiérarchie qui servit de transition entre l'empereur et les sujets ; comme, enfin, la monarchie ne s'appuyait pas sur un ensemble d'institutions correspondantes, le pouvoir impérial était en quelque sorte isolé au milieu de la société, et n'avait d'autre force que celle qu'il pouvait tirer du mérite personnel du prince. Aussi, à toutes les pages de l'histoire impériale, voyons-nous, à un règne florissant et glorieux, succéder brusquement le désordre le plus complet.

Un autre vice radical du gouvernement, fondé par Auguste, était la prépondérance, hors de toute mesure, accordée à l'armée, et l'absence d'institutions civiles qui pussent lui servir de contre-poids. La force militaire, sur laquelle le pouvoir impérial s'était si exclusivement appuyé, devait tôt ou tard causer sa ruine.

Déjà, à une époque comparative ment florissante, Sévère mourant léguait à ses fils cette maxime de gouvernement : « Enrichissez les soldats, et comptez pour rien le reste. » Ce mot donne le secret de la force et de la faiblesse du pouvoir impérial. Les soldats étant tout, et le reste de la nation rien, les empereurs étaient obligés de ruiner l'État pour acheter la fidélité toujours douteuse de l'armée.

Quelques règnes longs et vigoureux, vers la fin du deuxième siècle, auraient permis aux empereurs de changer ce funeste état de choses : aussi peut-on reprocher avec justice aux princes de la famille des Antonin de n'avoir pas su profiter, pour abattre cette puissance redoutable, des circonstances favorables où ils furent placés.

Alexandre Sévère et Ulpien, son préfet du prétoire, avaient été massacrés dans une sédition militaire. Sous les successeurs d'Alexandre, la tyrannie des soldats ne connut plus de bornes. Les prétoriens, à Rome, les légions, dans les provinces, disposent souverainement du trône ; les prétendants à l'empire se multiplient, chaque armée proclame le sien ; les soldats vendent l'empire aux enchères, et assassinent ensuite les empereurs pour recevoir un nouveau prix : en cinquante ans, seize empereurs périrent assassinés. Dans ces sanglantes saturnales, la dignité impériale perdit toute considération : quel respect pouvait-on éprouver pour ces souverains éphémères qui, tout souillés du sang de leurs prédécesseurs, n'arrivaient au trône qu'à la condition de gorger d'or leurs farouches partisans !

Dans cette multitude d'empereurs méchants ou incapables, l'histoire impartiale doit cependant distinguer quatre hommes véritablement grands : Claude, Aurélien, Tacite et Probus, dont les talents sauvèrent l'empire près de périr.

2° *Malheurs de l'empire.* — A mesure que l'empire s'affaiblissait, les Barbares, autrefois si mé-

prisés, devenaient redoutables. Dès le milieu du troisième siècle, toutes les frontières de l'empire, en Europe et en Asie, furent attaquées à la fois : en Bretagne, par les Calédoniens et les Saxons ; dans les Gaules, par les Francs, les Allemands et les Bourguignons ; en Italie, par les Allemands, les Suèves, les Marcomans et les Quades ; en Mœsie, en Macédoine, en Thrace, par les Carpes, les Goths, les Hérules, etc. ; en Asie, par les Perses, etc. Cette guerre, sur tant de points à la fois, n'avait en soi rien de nouveau ni même de bien alarmant pour un État qui ne s'était établi que par la guerre ; mais les destins étaient changés : le prestige du nom romain n'existait plus. Loin de songer à attaquer, on s'estimait maintenant heureux de pouvoir repousser l'agression. Aussi, quoique poursuivie avec des succès divers, la guerre était en définitive funeste à l'empire, qui s'épuisait à combattre des ennemis toujours plus nombreux et plus hardis.

La condition des provinces, déjà si malheureuse sous les bons empereurs, devint véritablement intolérable : écrasées d'impôts, ravagées par les incursions des Barbares, livrées sans défense aux violences et aux rapines d'une soldatesque effrénée, leur misère fut portée à un point qui ne peut se décrire, par le concours de tous les fléaux, les tremblements de terre, la famine, la peste.

Quand un peuple est encore jeune et vigoureux ; qu'il est sincèrement attaché à ses institutions et animé d'un vif sentiment de dignité et d'indépen-

dance nationale, l'adversité exalte jusqu'à l'enthousiasme toutes les vertus civiques, et ce peuple peut se relever plus fort qu'auparavant : le malheur retrempe ceux que le vice n'a pas dégradés. Mais quand des fléaux semblables à ceux que nous avons signalés viennent fondre sur une société vieillie et corrompue, amollie par l'habitude du luxe, énervée par une longue servitude, gangrenée de tous les vices qui accompagnent presque nécessairement un haut degré de civilisation ; alors le mal est sans ressource, et les remèdes héroïques, qu'il faut employer, ne font que hâter la fin du malade épuisé.

Telle était précisément la situation de l'empire romain, à l'époque dont nous nous occupons. Toute énergie morale s'était éteinte ; les sentiments généreux, le dévouement à la patrie, l'amour de la gloire et de la liberté, avaient fait place à un sensualisme grossier, à un égoïsme honteux, qui abâtardissaient et rongeaient toutes les classes de la société. Les agrégations secondaires, qui font la force des empires, la famille, les corporations d'artisans, les communautés municipales, se dissolvaient sous l'action anti-sociale de l'intérêt individuel. Les gens en place étant les seuls qui pussent jouir d'un peu de sécurité et de liberté, les seuls qui eussent encore les moyens de s'enrichir et de se procurer ces plaisirs sensuels dont cette époque était si avide, chacun, mécontent de son état présent, s'efforçait d'en sortir pour entrer dans la classe si enviée des fonctionnaires : de

là la multiplicité croissante des emplois publics, fardeau toujours plus lourd pour l'État. L'amour des places avait donc remplacé l'amour de la patrie ; la vanité des titres, l'orgueil national. Et vraiment ! quel attachement pouvaient avoir les peuples pour des institutions qui ne protégeaient plus personne ! quelle fidélité pour des maîtres qui semblaient ne passer sur le trône que pour le déshonorer par toutes sortes de crimes et de vices !

3° *Influence du christianisme.* — Le christianisme offrait, il est vrai, un asile aux âmes blessées du spectacle de tant de maux ; mais, s'il pouvait beaucoup pour l'amélioration intime des individus, bien des causes s'opposaient à ce qu'il pût devenir un instrument de salut pour la société romaine.

D'un côté, le génie plus contemplatif que pratique du christianisme, son dédain des choses de la terre, éloignaient les fidèles des études mondaines et du maniement des affaires publiques. D'un autre côté, les vastes associations des chrétiens, leur prosélytisme ardent, avaient inspiré aux empereurs des craintes sérieuses. Rome, ordinairement si tolérante pour toutes les religions, se montrait impitoyable pour la religion de Jésus. Ainsi les chrétiens ne voulaient ni ne pouvaient prendre place dans la société ancienne : sa corruption révoltait leur pureté, ses persécutions la leur rendaient odieuse. D'ailleurs, le monde romain était trop profondément empreint de polythéisme, pour qu'aucune transaction fût possible entre lui et la religion chrétienne. A cette religion nouvelle, il

fallait des hommes nouveaux; et, par une destinée providentielle, le Nord, s'ébranlant dans la profondeur de ses forêts, allait envoyer au nouveau culte des nations innombrables à convertir et à civiliser. Avec ces catéchumènes rudes et grossiers, mais exempts des vices de l'ancien monde, le christianisme allait bientôt jeter en Occident les bases d'une société nouvelle.

Ainsi la religion chrétienne, qui devait opérer plus tard une révolution si favorable aux intérêts généraux de l'humanité, n'était encore, à cette époque, qu'un dissolvant de plus ajouté à tous ceux qui minaient déjà l'ancienne société romaine.

D'ailleurs cette grande régénération que la religion chrétienne devait opérer un jour, il fallait l'acheter par bien des siècles de malheurs et de souffrances. En attendant, une révolution prompte, immédiate, profonde, était nécessaire pour sauver l'empire romain, et peut-être, avec lui, la cause générale de la civilisation. Qui oserait dire quelles eussent été les destinées du monde si, l'empire s'affaissant tout à coup, les provinces romaines eussent été brusquement occupées par les Barbares! N'est-il pas plus que probable que tous les trésors des lettres grecques et latines; que les lois romaines et les écrits des jurisconsultes, qui devaient, plus tard, servir de guide aux législateurs modernes; que tant de monuments de tous genres de l'antique civilisation, eussent disparu pour toujours dans ce grand naufrage, comme cela est arrivé, en Afrique et en

Asie, devant les conquérants arabes! L'élément germain eût alors dominé, sans rival, dans l'Europe moderne; qui peut dire ce qui en fût advenu? Mais il n'entra pas dans les desseins de la Providence que l'empire pérît tout d'un coup; pour retarder sa chute, une révolution était nécessaire: Dioclétien la commença; Constantin eut l'honneur d'y mettre la dernière main.

Cette révolution ne pouvait être un retour vers un passé glorieux, mais désormais impossible. Tacite et Probus, quelques années avant Dioclétien, avaient cru rendre à l'empire son ancienne vigueur, en rétablissant les institutions républicaines. Un peu plus tard, et dans le même but, Julien s'efforça de rendre au polythéisme son ancienne suprématie; mais, quel que fût le mérite personnel de ces princes, leurs efforts furent sans succès. Le génie de Dioclétien comprit que les anciennes institutions avaient fait leur temps; il résolut donc de dénaturer complètement l'ancienne société, et d'en reconstituer une autre sur des bases nouvelles. Quelques historiens l'en ont sévèrement blâmé... mais ces auteurs n'ont pas remarqué, que de toutes les révolutions, les plus funestes sont encore les *restaurations*; parce que toute restauration, par sa propre nature et par la force des choses, a pour mission nécessaire et fatale de chercher à ressusciter un passé vieilli et usé: les tentatives de ce genre n'ont jamais eu qu'un succès éphémère; elles usent en pure perte les forces de la société à remonter le cours irrésistible du temps.

§ 95. — Innovations politiques et administratives de Dioclétien.

1° *Partage de l'empire.* — Au moment où Dioclétien monta sur le trône, toutes les parties du gouvernement réclamaient également les soins d'une main ferme et habile : il fallait en même temps protéger les frontières contre les ennemis extérieurs ; étouffer à l'intérieur les séditions et les révoltes ; tirer les provinces de la misère profonde où elles étaient plongées... Pour tant de soins et pour un si vaste empire, un seul homme ne pouvait suffire : Dioclétien le sentit, et s'associa à l'empire son ami et son compagnon d'armes, le brave mais farouche Maximien. Dioclétien se réserva l'Orient, et abandonna à son collègue les provinces d'Occident. Au reste, par ce partage, Dioclétien n'entendit pas constituer deux empires différents, mais seulement deux départements d'un même empire ; il conserva toujours d'ailleurs la haute direction des affaires.

Plusieurs années de prospérité couronnèrent les efforts des deux Augustes. Des guerres heureuses délivrèrent le territoire de l'empire des Barbares qui depuis longtemps le désolaient. La plupart des forteresses avaient été démantelées ou tombaient en ruines : Dioclétien les fit rétablir, et en fit construire de nouvelles sur toutes les frontières ; sur les bords du Danube et du Rhin, comme sur les rives de l'Euphrate. Beaucoup de villes avaient été détruites par les Barbares, ou dans le cours des guerres

civiles : elles sortirent de leurs ruines. La population était épuisée, et, dans beaucoup de provinces, les terres restaient incultes faute de bras : l'empereur repeupla les campagnes en y transportant ses prisonniers barbares.

Après huit années d'un règne prospère (de 284 à 292), le repos dont jouissait l'empire fut tout à coup troublé. Les Maures se soulevèrent en Afrique, et le roi de Perse recommença les hostilités ; Achillée, en Égypte, Julien, en Italie, levèrent l'étendard de la révolte. Pour faire face à ces nouveaux dangers, Dioclétien crut devoir s'adjoindre deux nouveaux auxiliaires, qui, sous le titre de *Césars*, devaient seconder les deux Augustes dans le gouvernement. L'empire se trouva dès lors divisé en quatre départements ; et chacun des quatre souverains eut sa cour, son préfet du prétoire et son armée.

La création des Césars fut une faute politique : héritiers présomptifs de la dignité impériale, les Césars devaient attendre avec impatience le moment de monter au premier rang ; et, d'un autre côté, l'immense pouvoir dont ils étaient revêtus ne les excitait que trop à s'affranchir d'une dépendance humiliante. On ne peut douter que Dioclétien n'eût pressenti ce danger, puisqu'il chercha à rattacher les Césars aux Augustes par des alliances de famille. Mais ce frein était insuffisant à contenir les passions de pareils hommes ; et la conduite que tint dans la suite le César Galère fit bien amèrement sentir à Dioclétien les vices de sa tétrarchie.